

SCoT

SCHÉMA DE COHÉRENCE TERRITORIALE

du Pays de Montbéliard

8 avenue des Alliés, 25200 Montbéliard
agglomontbeliard.fr

DESTINATION

2040

Sommaire

Le SCoT, un projet partagé pour l'aménagement du territoire	p 3
Le défi de transition économique	p 7
Le défi de l'amélioration du cadre de vie	p 17
Le défi de la performance environnementale	p 27

72 communes

Abbévillers, Allenjoie, Allondans, Arbouans, Audincourt, Autechaux-Roide, Badevel, Bart, Bavans, Berche, Bethoncourt, Beutal, Blamont, Bondeval, Bourguignon, Bretigney, Brognard, Colombier-Fontaine, Courcelles-lès-Montbéliard, Dambelin, Dambenois, Dampierre-les-Bois, Dampierre-sur-le-Doubs, Dannemarie, Dasle, Dung, Echenans, Ecot, Ecurcey, Etouvans, Etupes, Exincourt, Fesches-le-Châtel, Feule, Glay, Goux-les-Dambelin, Grand-Charmont, Hérimoncourt, Issans, Longevelle-sur-Doubs, Lougres, Mandeuve, Mathay, Meslières, Montbéliard, Montenois, Neuchâtel-Urtière, Noirefontaine, Nommay, Pierrefontaine-lès-Blamont, Pont-de-Roide Vermondans, Présentevillers, Raynans, Remondans-Vaivre, Roche-lès-Blamont, Saint-Julien-lès-Montbéliard, Saint-Maurice-Colombier, Sainte-Marie, Sainte-Suzanne, Seloncourt, Semondans, Sochaux, Solemont, Taillecourt, Thulay, Valentigney, Vandoncourt, Vieux-Charmont, Villars-lès-Blamont, Villars-sous-Dampjoux, Villars-sous-Ecot, Voujeaucourt

Le SCoT, un projet partagé pour l'aménagement du territoire

Le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) du Pays de Montbéliard est un document d'urbanisme destiné à orienter, harmoniser et coordonner jusqu'en 2040 les politiques d'aménagement du territoire portées localement par l'ensemble des acteurs publics et privés.

Approuvé par le conseil de communauté de Pays de Montbéliard Agglomération le 16 décembre 2021, après 7 ans de procédure, il s'agit aujourd'hui d'en partager largement des clés de lecture afin de permettre son appropriation collective et de faciliter son application et sa mise en œuvre.

Le SCoT est un projet pour le territoire.

Impacté par **différentes mutations de tous ordres** - pertes d'habitants et d'emplois, fragilisation de services, vieillissement de la population, révolution numérique, transformations industrielles, changement climatique, érosion de la biodiversité, ... - le Pays de Montbéliard doit **réussir sa transition** en appuyant désormais son développement sur les **nombreux atouts** dont il dispose en termes :

- d'appareil économique,
- de savoir-faire locaux et de capacités de recherche et développement,
- de localisation géographique et d'accessibilité,
- d'offre d'équipements,
- de diversité et de singularité de ses patrimoines,
- de qualités de paysages et de milieux naturels.

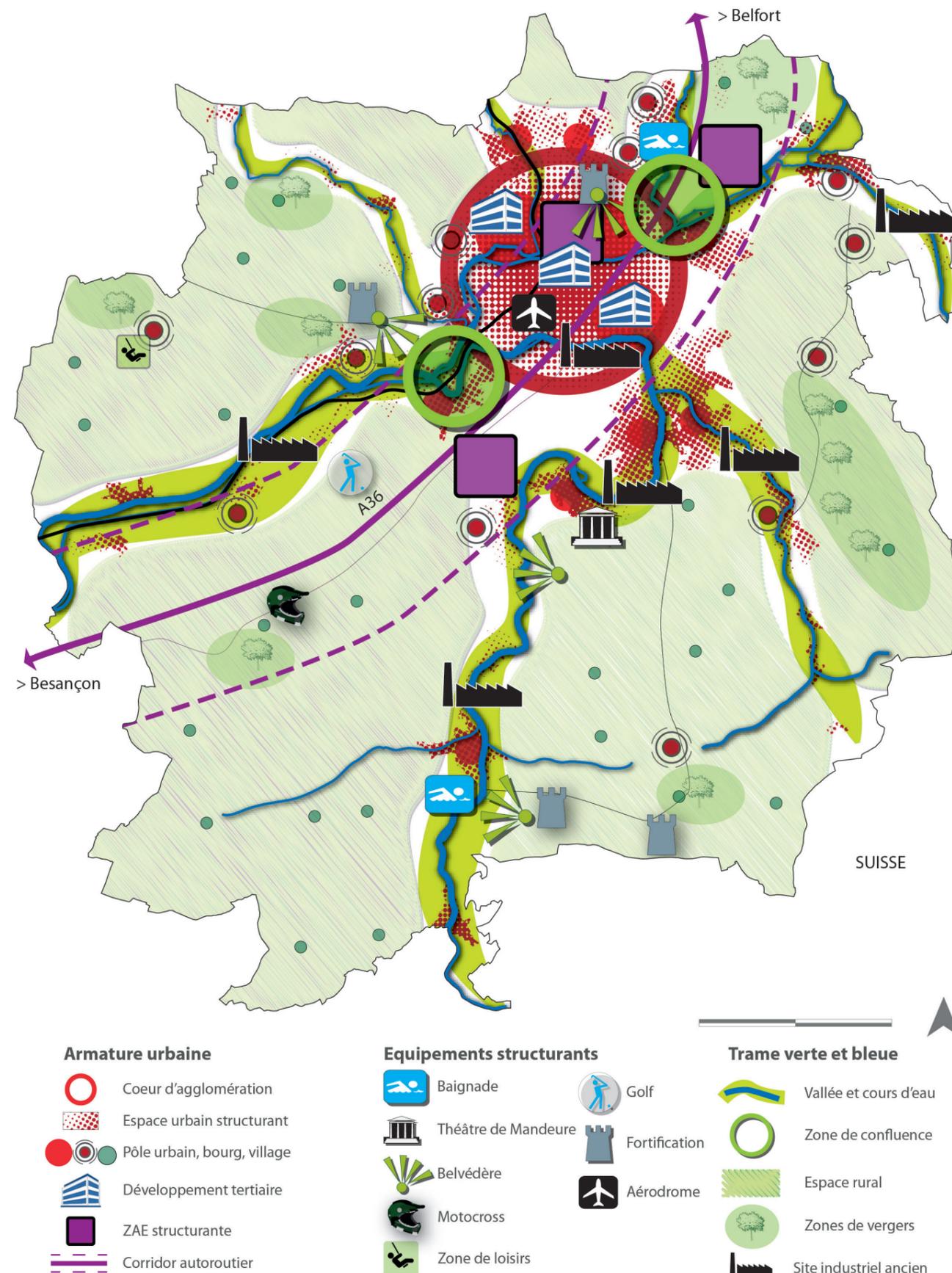
Le SCoT exprime ainsi une ambition : celle de conduire ce changement en organisant son développement, non plus sur la gestion de la croissance, mais sur une volonté de résilience et d'exigence qualitative.

Celle-ci doit permettre au Pays de Montbéliard de retrouver une attractivité résidentielle au sein du Nord Franche-Comté et d'inscrire durablement le territoire dans une logique de stabilisation de sa population.

Pour y parvenir, le projet vise :

- à prendre appui sur les dynamiques plus globales du Nord Franche-Comté autant qu'à y contribuer, tout particulièrement par l'affirmation de ses vecteurs d'excellence économique, la valorisation de sa relation à la « nature », le développement de ses fonctions « métropolitaines » et la facilitation des mobilités ;
- à ajuster les perspectives de développement aux réels besoins qui s'expriment, en préservant les équilibres actuels de fonctionnement du territoire et de répartition de l'offre d'équipements et de services, en favorisant la revitalisation des centres, en renouvelant l'offre de logements, en limitant les impacts sur les milieux naturels et en diversifiant les modes de transport ;
- à orienter le développement en fonction des qualités écologiques, paysagères, historiques ou patrimoniales des lieux et de la reconnaissance de leurs usages. En changeant de regard, il s'agit de préserver et révéler la richesse et la diversité du capital environnemental et patrimonial du pays de Montbéliard qui fondent son identité et constituent un atout pour la transformation de son image.

Projet d'Aménagement et de Développement Durables



Ce projet fonde une stratégie collective d'aménagement du territoire déclinée dans le Document d'Orientations et d'Objectifs (DOO).

Celui-ci propose une série de dispositions destinées à relever trois défis majeurs induits par les mutations à l'œuvre, concernant :

- l'accompagnement des transitions économiques du Pays de Montbéliard,
- la modernisation et la restructuration de son cadre de vie,
- et l'amélioration des performances environnementales.

Ces dispositions sont à traduire dans l'ensemble des documents d'urbanisme et de programmation qui seront élaborés sur le territoire de l'agglomération.

Le SCoT doit enfin être considéré comme un support de dialogue au fil des deux décennies de sa mise en œuvre. Destiné à anticiper les conséquences des mutations à l'œuvre et apporter des réponses aux défis identifiés, il n'est en effet pas un plan prévisionnel mais un outil pour guider l'action collective dans le temps.

A cet effet, les conditions d'un pilotage pérenne du Schéma sont définies pour :

- suivre l'évolution des différents documents d'urbanisme et de programmation afin de veiller à ce qu'ils s'inscrivent dans la trajectoire proposée par le SCoT et permettent la réalisation de ses objectifs. C'est à ce titre que Pays de Montbéliard Agglomération sera amené à remettre un avis en tant que personne publique associée aux différentes procédures d'évolution desdits documents ;
- veiller à la mise en place de différents outils d'observation déterminés par le DOO sur certains aspects prioritaires (évolution de l'armature urbaine, potentiels fonciers favorables à la densification urbaine, évolution des espaces dégradés et sites industriels anciens) et enrichir le panel d'informations à mettre à disposition des acteurs locaux pour mener les études aux échelles communales (à l'image du catalogue d'actions proposé pour faciliter la mise en œuvre de la trame verte et bleue) ;
- préparer l'analyse des résultats de l'application du SCoT à réaliser tous les 6 ans, afin de permettre au conseil de communauté de se positionner sur la nécessité d'adapter des dispositions du SCoT au regard des objectifs poursuivis ou sur leur maintien en vigueur ;
- assurer un suivi régulier des indicateurs déterminés dans le dossier de SCoT de manière à veiller globalement à l'atteinte des objectifs, et à alimenter le rapport de suivi de l'artificialisation des sols à produire tous les 3 ans.

Par cette veille permanente, l'objectif est ainsi de pouvoir le cas échéant proposer des mesures correctives sur les différentes dispositions du SCoT, afin de les adapter à la trajectoire générale définie par le projet.

Plus globalement, la mise en œuvre du SCoT nécessite, au-delà des dispositions légales, des temps de partage réguliers avec l'ensemble des acteurs du développement et de l'aménagement afin d'en faciliter l'appropriation. Le SCoT doit en effet constituer une assise commune et partagée dans les différents choix d'aménagement du territoire de l'agglomération.

Le défi de transition économique

Terre d'industrie par son histoire et sa forte structuration autour de la filière automobile, Pays de Montbéliard Agglomération constitue un pôle économique majeur de la Région. Entraîné par des groupes de grande renommée tels que Stellantis ou Faurécia, l'écosystème industriel se caractérise par un réseau très dense de PME-PMI au savoir-faire reconnu.

La forte spécialisation économique rend le territoire vulnérable et dépendant des stratégies industrielles. Mais le tissu industriel reste vital. De nombreux emplois indirects sont liés à l'industrie et cette dernière produit des savoir-faire enviés, transposables dans d'autres domaines ou sur des technologies du futur (hydrogène/électricité, véhicules autonomes...). Le premier enjeu économique du territoire est ainsi d'accompagner la mutation de la filière industrielle pour la maintenir compétitive et l'inscrire dans les enjeux de transition écologique auxquels elle devra répondre dans les années à venir.





Parallèlement, la stratégie économique du territoire intègre des impératifs de diversification en recherchant le transfert de compétences issues de l'industrie vers d'autres filières économiques et en complétant les filières de niche comme le luxe ou le numérique. Cette diversification est également recherchée par un développement plus soutenu de l'économie verte. Les nombreuses ressources naturelles du territoire, son agriculture et ses forêts offrent encore d'importants potentiels de création d'emplois de proximité et, pour certains pans d'activités, moins dépendants des fluctuations économiques mondialisées. Leur exploitation s'inscrit dans une démarche raisonnée de circuits courts, compatible avec la préservation de la biodiversité et de la qualité des paysages. Le tourisme représente enfin un champ économique à développer à partir d'un capital aussi riche que varié. Sites historiques, centres urbains atypiques, histoire industrielle unique, nature accessible sous toutes ses formes, événements de renom, équipements phares... autant d'atouts à fédérer dans une stratégie touristique intégrée aux offres proposées à l'échelle régionale. Cette stratégie touristique porte en outre le pouvoir de mettre en valeur ces

éléments dans un objectif de fierté locale et de marketing territorial aujourd'hui incontournables pour maintenir une attractivité résidentielle et économique. Le SCoT organise la localisation des fonctions économiques sur le territoire à partir du rôle de chaque commune (armature urbaine) et d'une hiérarchie des Zones d'Activités Economiques. L'objectif est de consolider les centralités urbaines en orientant les fonctions compatibles vers ces espaces et d'avoir une stratégie d'accueil différenciée des entreprises en ZAE.

Proposer une offre foncière adaptée aux besoins de modernisation de l'industrie



Si l'industrie reste sans conteste le socle économique de l'agglomération, sa modernisation, nécessaire au maintien de sa compétitivité, entraîne :

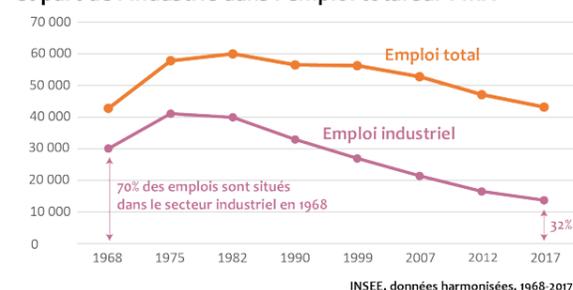
- Une baisse continue du nombre d'emplois et une évolution des métiers et compétences vers davantage de qualification,
- Une fragilisation du réseau de PME-PMI industrielles face aux exigences de leurs grands donneurs d'ordres,
- L'apparition de friches sur les sites les plus anciens ne correspondant plus aux besoins des entreprises (localisation, taille, vétusté des bâtiments),
- De nouveaux besoins fonciers, sur des espaces plus accessibles depuis l'autoroute et plus éloignés des zones urbaines, pour lesquels le territoire est en pénurie.

Face à ces tendances, le territoire doit s'organiser pour à la fois soutenir la filière industrielle et tirer des bénéfices de sa modernisation.

Le SCoT fixe ainsi un objectif principal de renouvellement de l'offre foncière industrielle et logistique pour répondre aux besoins actuels des entreprises. Cet objectif suppose d'intervenir conjointement dans deux directions :

- La création d'une nouvelle offre foncière, sur des espaces plus modernes, accessibles et éloignés des zones urbaines pour permettre l'accueil ou la relocalisation d'entreprises.
- La régénération des sites industriels anciens devenus inadaptés aux besoins des entreprises afin de leur redonner une seconde vie économique lorsqu'elle est possible.

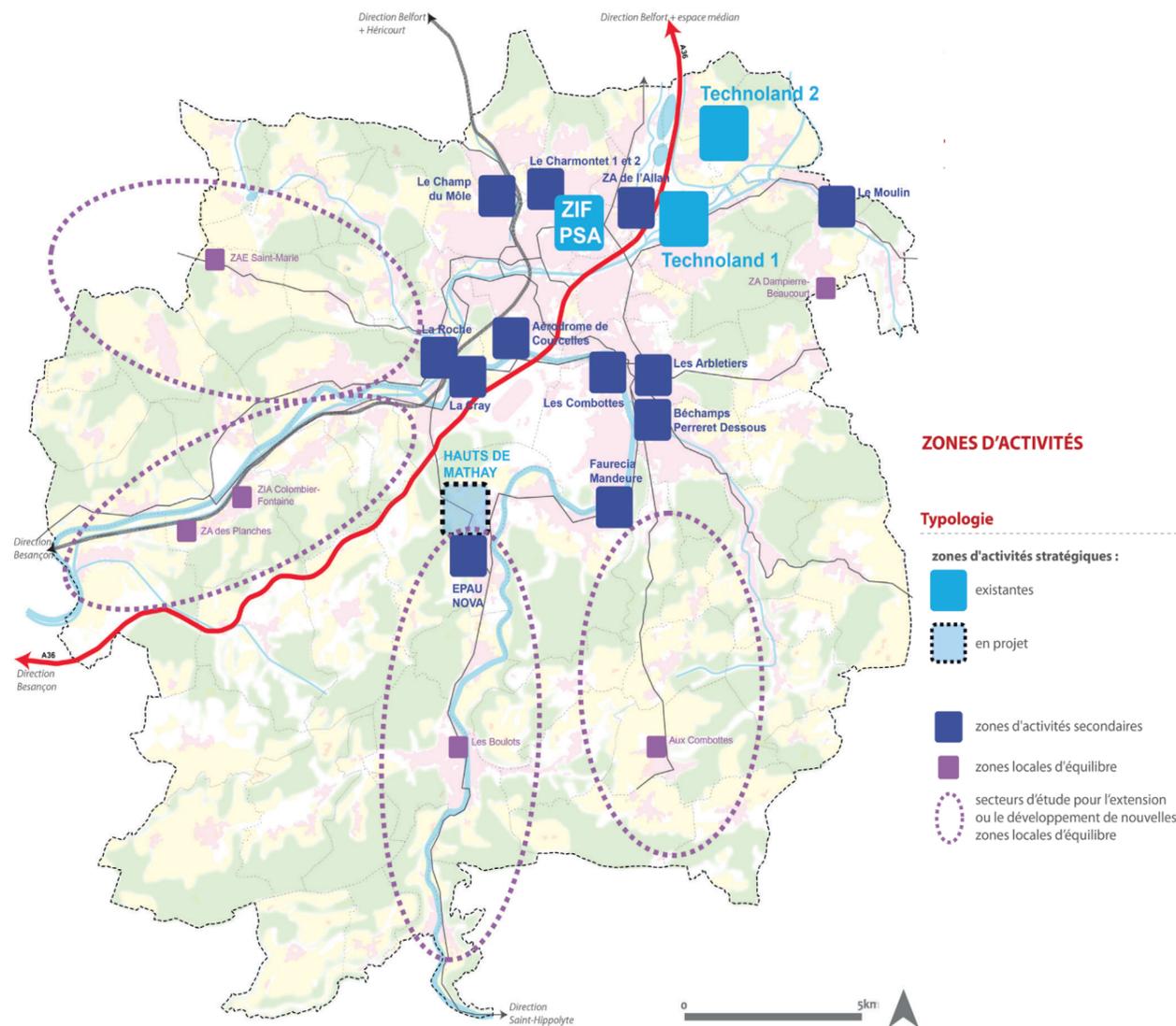
Évolution des emplois occupés par les 25-54 ans depuis 1968 et part de l'industrie dans l'emploi total sur PMA



Il encourage parallèlement à la mobilisation des industriels, universités et collectivités autour de la formation, de l'innovation industrielle et de l'accompagnement à l'adaptation des PME-PMI.

La stratégie d'implantation d'activités industrielles et logistiques du territoire s'appuie sur le déploiement d'une offre foncière localisée dans le corridor autoroutier. Celui-ci comprend les zones d'activités de Technoland et le site Stellantis, principaux espaces de développement industriel. Vitrine économique du territoire, la zone de Technoland 2 doit maintenir sa haute exigence qualitative et rester sélective dans le choix des entreprises. Une offre foncière nouvelle est autorisée sur les Hauts de Mathay en réponse à la pénurie d'espaces industriels isolés et accessibles depuis l'autoroute.

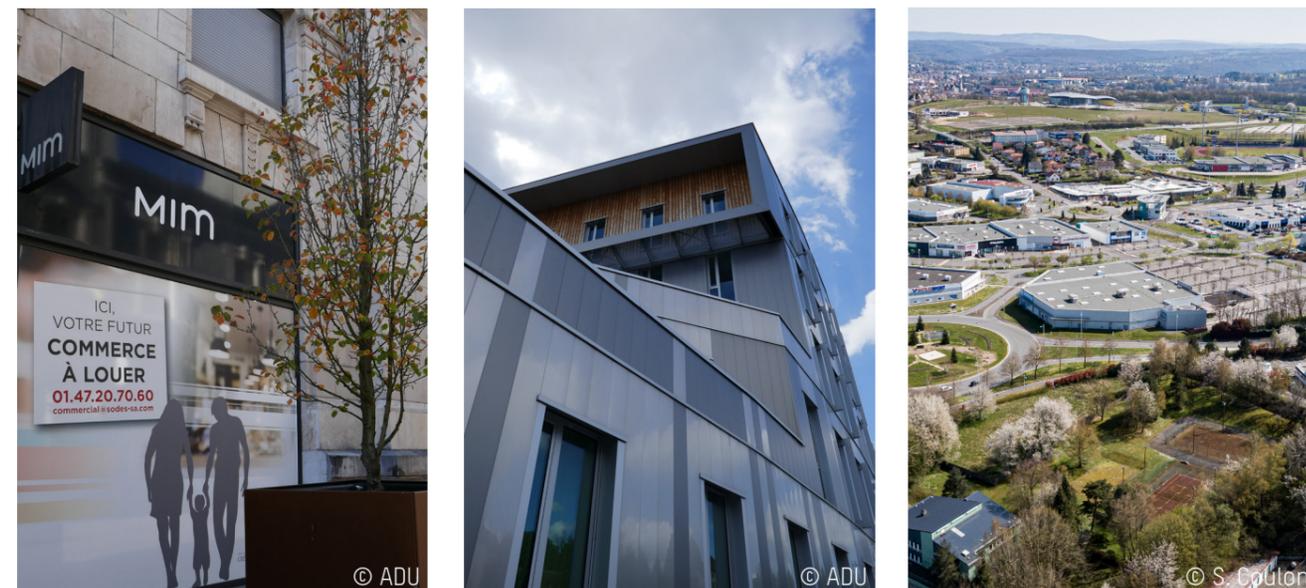
Face à la croissance d'espaces délaissés et de friches dans les vallées du premier âge industriel, les possibilités de reconversion des sites industriels anciens seront étudiées. Il s'agit de définir leur reconversion possible afin de déployer dans la durée une stratégie de régénération économique, urbaine ou environnementale.



Pour en savoir plus

Diagnostic, pages 59 à 63 et 97 à 106
 PADD, paragraphes 1.1 et 2.1.4
 D00, prescriptions 42 à 47 et 79

Organiser la complémentarité économique entre centres et zones d'activités

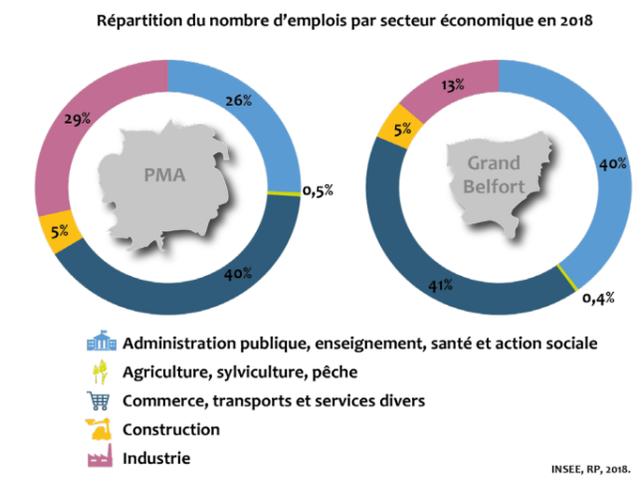


L'agglomération de Montbéliard se compose d'un archipel de petites et moyennes villes dont les centres souffrent de la dispersion de l'urbanisation et de la relocalisation progressive d'activités commerciales, tertiaires et de services en zone d'activités ou le long des axes de flux. L'affaiblissement des fonctions économiques de ces centres est visible par la présence de logements et locaux vacants de plus en plus nombreux, entraînant une perte d'activité et d'animation. Ce phénomène, particulièrement marqué dans les principales villes, pèse sur l'attractivité de toute l'agglomération.

134 cellules commerciales vacantes en 2015

55% des commerces implantés à Montbéliard entre 2010 et 2015 l'ont été hors du centre. 65% pour Audincourt

10 000 m² de friches commerciales en 2015



La stratégie économique du SCoT poursuit un objectif global de proximité et de mixité. La priorité est donnée à la dynamisation et au renforcement de l'offre économique et commerciale de centre-ville et centre-bourg. Cela passe à la fois par une politique de reconquête foncière et immobilière dans les espaces centraux, et par une meilleure régulation des implantations en zones d'activités économiques et commerciales. L'objectif est de réduire les concurrences par une offre complémentaire entre les centres et les zones d'activités.

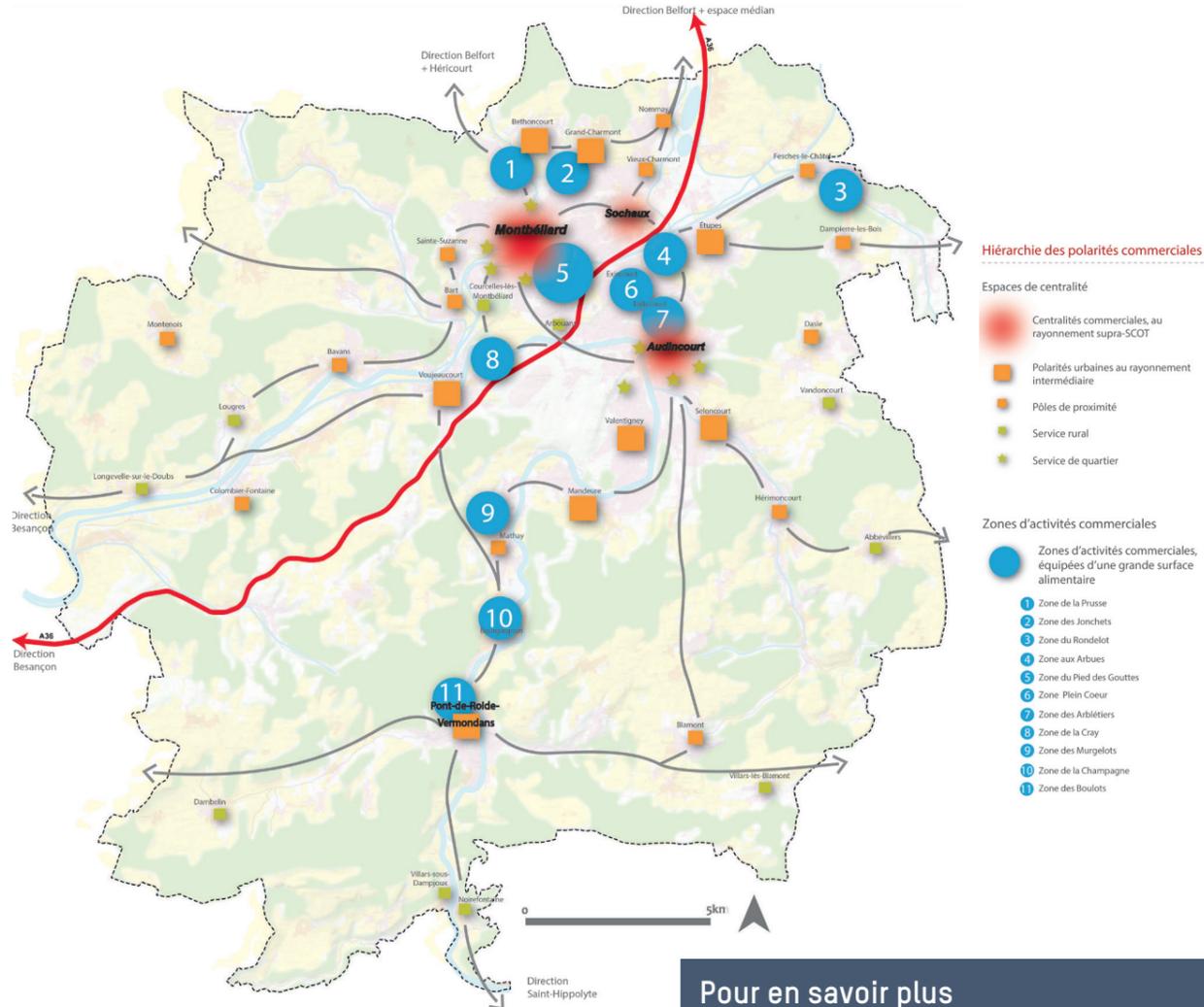
Pour atteindre ces objectifs, les implantations commerciales sont encadrées pour mieux équilibrer l'offre :

- Les espaces de centralités des villes du cœur d'agglomération, les centres bourgs et pôles commerciaux de quartier constituent les localisations préférentielles des commerces de moins de 400 m². Des dispositions spécifiques favorisant les implantations doivent être définies dans les PLU des communes concernées.
- Les zones d'activités commerciales peuvent se développer au sein de leur périmètre existant. Leur qualification et l'optimisation de l'espace disponible constituent une priorité pour renouveler leur attractivité.
- La création de nouvelles zones commerciales est interdite en raison de la surabondance de l'offre existante.

Le développement économique s'appuie également sur une hiérarchie des espaces d'accueil, dans

une logique de complémentarité entre les centres et les zones d'activités :

- Les bureaux ou activités de services ainsi que les équipements sont orientés vers les quartiers jouant un rôle de centralité. Les centres de Montbéliard, Audincourt et Sochaux sont destinés à l'accueil des fonctions les plus structurantes. Les sites des Gros Pierrons, PSA Nord et EDF complètent l'offre foncière à destination de ces services.
- Les zones d'activités économiques sont soumises aux mêmes exigences de valorisation et d'optimisation foncière que les zones commerciales. Le développement des zones dites secondaires doit permettre de soutenir l'emploi des pôles urbains par l'accueil d'artisanat de production et/ou des services connexes à l'industrie. Les zones locales d'équilibre sont situées aux abords des bourgs ruraux pour l'accueil d'entreprises de petite taille fonctionnant avec un marché de proximité.



Pour en savoir plus
 Diagnostic, p.64, et pages 127 à 135
 PADD, paragraphes 1.1, 1.3, 2.1 et 3.1.2
 D00, prescriptions 1 et 2, 40 et 41, 48 à 51, 83

Renforcer le rôle de l'agriculture et de la forêt dans l'économie locale

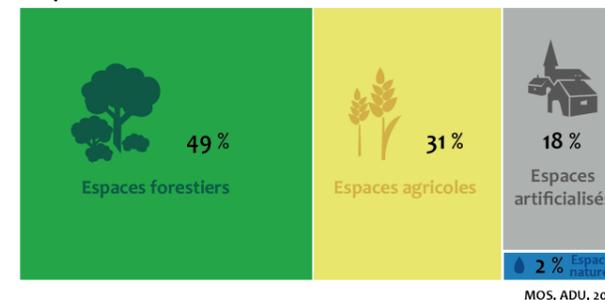


Le territoire de l'agglomération dispose d'importantes ressources agricoles, forestières et naturelles. Malgré leurs potentialités économiques, environnementales ou paysagères, l'évolution récente du territoire met en évidence la fragilité de ces espaces. Elle est liée à la réduction de leur surface par l'urbanisation et leur exploitation par des activités humaines peu compatibles avec la préservation de leurs valeurs environnementales.

Le SCOT recherche à renforcer et valoriser les capacités productives des secteurs agricoles et forestiers. L'objectif est de mettre en place une gestion durable de ces ressources permettant de développer des filières économiques de proximité qui contribuent à la création d'emplois locaux tout en préservant la biodiversité et les paysages.

Ces pressions interrogent la capacité du territoire à maintenir un secteur agricole performant et à développer l'exploitation des ressources forestières.

Répartition des surfaces

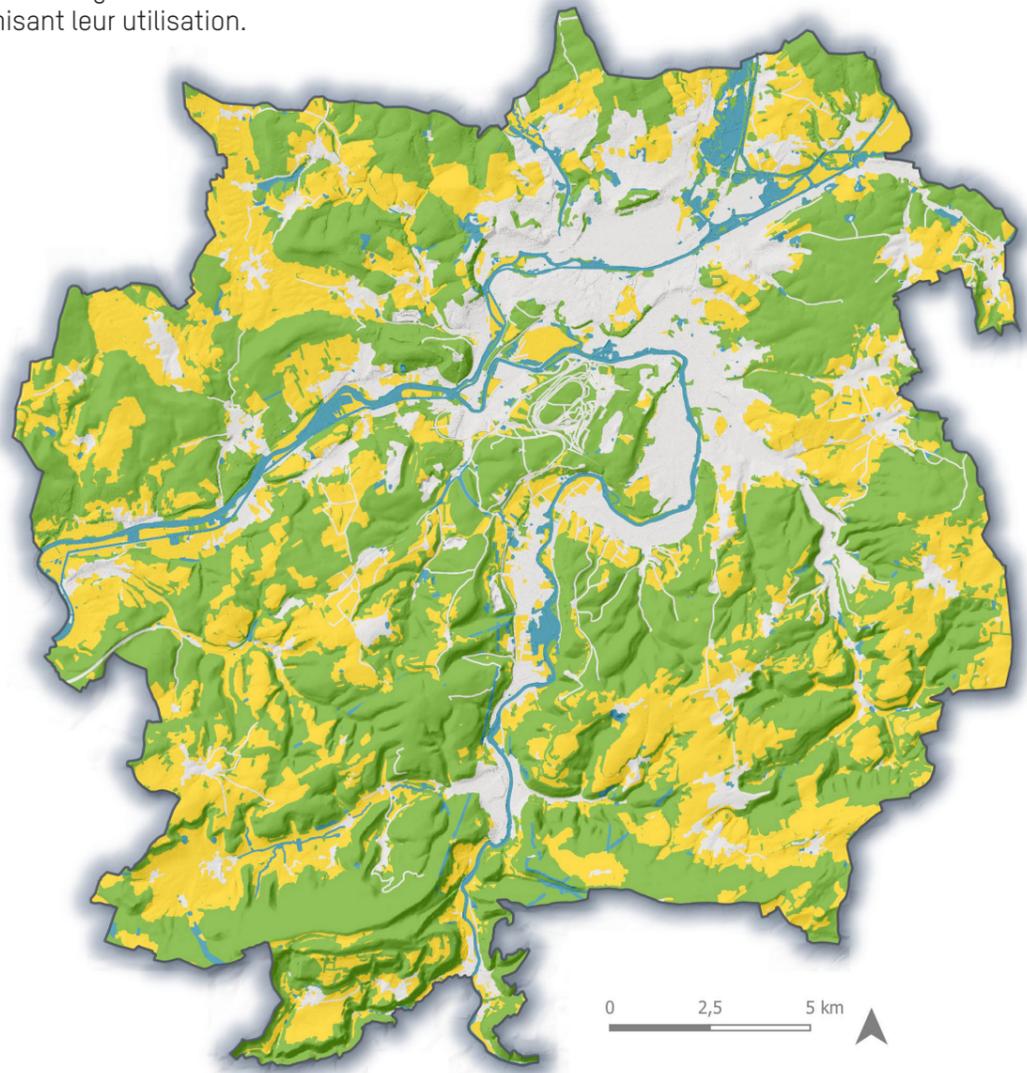


La condition préalable à toute ambition de développement de cette économie verte passe par la préservation du foncier en :

- Protégeant strictement les terres de bonne valeur agronomique et les forêts de la trame verte et bleue ;
- Privilégiant le renouvellement et la densification des espaces déjà urbanisés ;
- Limitant la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers pour l'urbanisation à 14ha/an (contre 37 ha/an observés sur la période 2006-2015) ;
- Envisageant les extensions urbaines qu'en continuité de l'urbanisation existante, de préférence vers les espaces présentant les moindres valeurs agricoles et environnementales et en optimisant leur utilisation.

Par ailleurs, pour soutenir l'évolution des exploitations agricoles et forestières et la diversification des activités, les collectivités créent les conditions de développement de filières locales en :

- Réservant des secteurs pour accueillir des activités de diversification agricole, agro-énergétique et forestière ;
- Permettant la reconversion de bâtiments agricoles vers des activités connexes (gîtes, ferme-auberge, ferme pédagogique, point de vente directe, ...);
- Soutenant l'organisation des circuits courts par la création de débouchés (cantines, restaurations collectives, ...).

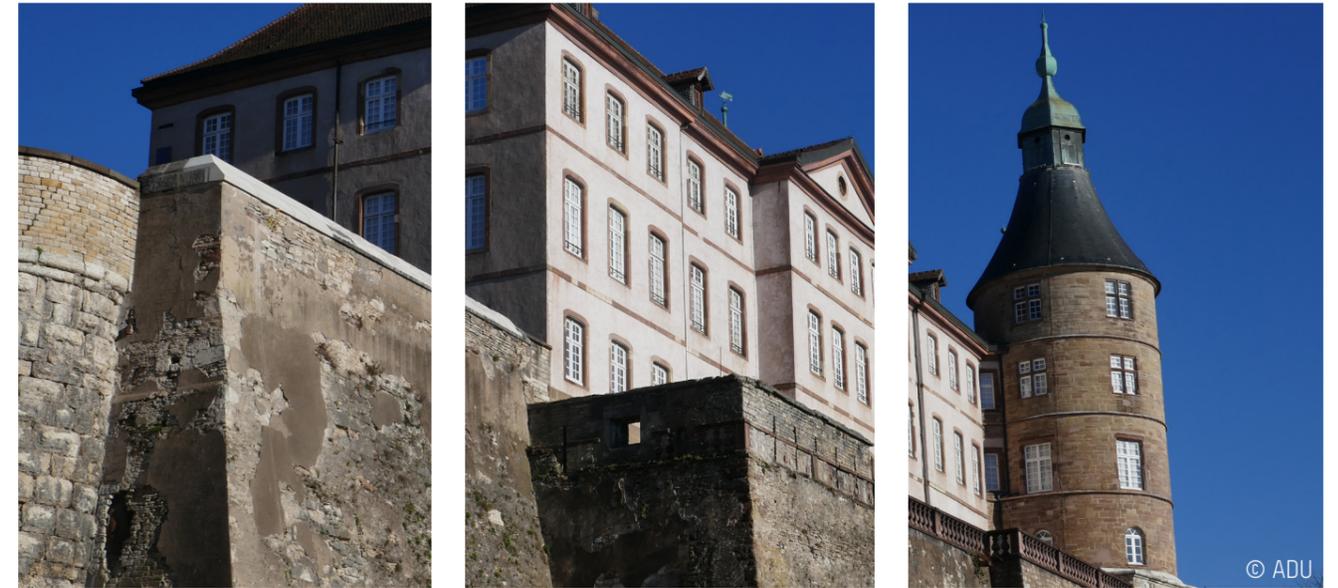


- Occupation du sol**
- Espaces forestiers (49% du territoire)
 - Espaces agricoles (31% du territoire)
 - Espaces artificialisés (18% du territoire)
 - Espaces naturels - surfaces en eau (2% du territoire)

Pour en savoir plus

Diagnostic, pages 109 à 113
 PADD, paragraphes 1.2, 3.1.1 et 3.2.4
 D00, prescriptions 34 à 36, 77 et 87

Faire du tourisme et des loisirs un outil de qualification du cadre de vie



L'économie touristique et de loisirs de l'agglomération est relativement modeste et se compose de séjours courts. Elle est aujourd'hui principalement portée par le centre historique de Montbéliard, l'euro-véloroute et la programmation des grands équipements d'agglomération (Axone, Stade Bonal, Citédo, motocross, ...). Des événements comme les Lumières de Noël, des festivals et compétitions sportives complètent l'offre tout en portant la notoriété touristique de l'agglomération.



De nombreux autres atouts liés à une situation entre Vosges et Jura, aux qualités d'un site sillonné de rivières, à la présence d'une nature abondante et très accessible depuis les villes et à une histoire industrielle singulière laissent entrevoir un potentiel de développement touristique non épuisé.



Le SCoT donne l'ambition d'affirmer un positionnement touristique créateur d'emplois locaux et vecteur d'une image renouvelée en exploitant des atouts qui lui sont propres pour se démarquer des autres destinations concurrentes. Pour gagner en visibilité et s'inscrire dans les circuits touristiques de courts et moyens séjours, la stratégie touristique est à porter à l'échelle régionale, dans une logique de complémentarité avec les offres existantes.



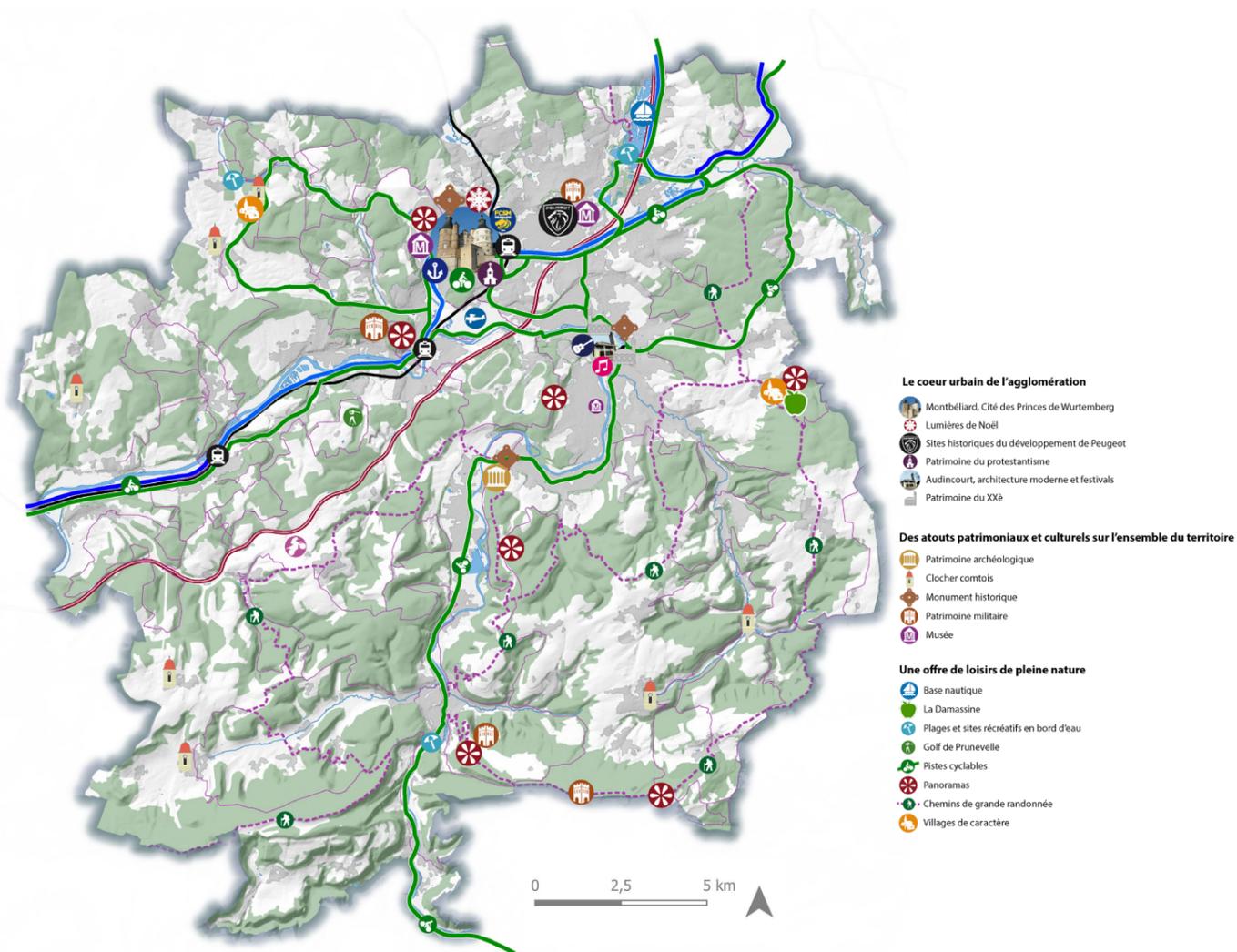
Les orientations touristiques du SCoT visent tout d'abord à renforcer et conforter les bases existantes :

- Permettre le développement des sites de plein air accueillant des compétitions et grands événements : motocross, base de loisirs de Brognard, fort Lachaux, plaine de la Savoureuse, théâtre Gallo-Romain, plage de Pont-de-Roide-Vermondans, golf de Pruneville... ;
- Renforcer les équipements et infrastructures nécessaires au bon fonctionnement de l'offre : équipement numérique des pôles touristiques, mise en réseau, desserte...
- Poursuivre le déploiement d'un réseau cyclable et de randonnée connecté aux espaces centraux et à leurs aménités, le rendre plus lisible et le doter des structures d'accompagnement nécessaires (fléchage, aires de repos, services...).

Elles visent ensuite à développer cette offre à partir d'éléments faisant partie de l'identité de l'agglomération :

- Développer une offre agritouristique globale (hébergements, vente en circuits courts, fermes pédagogiques) ;
- Exploiter davantage la présence de l'eau : accès et mise en valeur des berges des cours d'eau, développement d'activités aquatiques, aménagement des sites de confluence, développement du port de plaisance de Montbéliard et création de haltes fluviales, ... ;
- Exploiter le potentiel touristique lié à l'aérodrome de Courcelles-les-Montbéliard ;
- Définir une stratégie intégrée pour créer une filière touristique industrielle (valorisation patrimoine, création d'un équipement, événementiel, ...).

Enfin, l'hébergement touristique est à adapter aux nouvelles attentes des clientèles.



Pour en savoir plus

Diagnostic, pages 114 à 116
 PADD, paragraphes 1.1.4, 3.2
 D00, prescriptions 37 à 39, 65, 68 à 72

Le défi de l'amélioration du cadre de vie

Depuis deux siècles, les dynamiques démographiques du Pays de Montbéliard sont étroitement corrélées à celles de son industrie. Ainsi, depuis les années 1980, son solde migratoire est structurellement négatif en raison de facteurs « macro-économiques », le Nord Franche-Comté assistant à une baisse régulière de volumes d'emplois. Mais ce solde défavorable est dorénavant accentué par des mouvements de population plus locaux, et favorables aux territoires environnants de PMA. Ces dynamiques interrogent la qualité résidentielle de l'agglomération, tout particulièrement de ses parties les plus urbaines.





Si au cours des deux dernières décennies, ces pertes de population restaient partiellement compensées par un nombre élevé de naissances et une population jeune, ce relatif équilibre est désormais menacé par un vieillissement très rapide de la population résidente et un faible renouvellement des actifs.

Cumulés à la modification de la nature et des caractéristiques de l'emploi local, ces phénomènes se traduisent par de profondes mutations socio-économiques qu'il convient d'anticiper car elles changent et diversifient les aspirations des ménages. Ceux-ci ne trouvent ainsi plus un panel d'offres résidentielles suffisamment complet et qualitatif dans le Pays de Montbéliard.

Complémentairement aux actions de développement économique, la qualité du cadre de vie est devenue dans ce contexte un critère déterminant pour l'installation d'habitants et d'entreprises. Sa valorisation est donc une nécessité absolue pour permettre une stabilisation démographique du Pays de Montbéliard et s'articule autour de quatre orientations principales :

- déployer un plan massif de modernisation de l'habitat visant à adapter les logements, les

constructions et leur environnement de proximité, aux besoins et aspirations contemporaines des ménages ;

- valoriser les qualités paysagères et patrimoniales du territoire et réinvestir notamment les plus spécifiques afin de singulariser le Pays de Montbéliard concernant son rapport à l'eau et au relief ou la prégnance de ses patrimoines rural et industriel ;
- préserver la diversité et le maillage d'équipements et de services à la population, aujourd'hui fragilisés par les pertes de population dans les centres urbains et la périurbanisation d'activités ;
- améliorer l'accessibilité générale en veillant à mieux interconnecter les infrastructures entre elles et à partager l'espace public pour y favoriser la cohabitation des différents modes de transport et l'intermodalité.

Préserver la qualité de l'offre d'équipements et de services à la population



L'organisation polycentrique du Pays de Montbéliard permet une proximité des services limitant certains besoins en déplacements. Toutefois, centralités et lieux de vie collectifs ont été progressivement affaiblis sous l'effet du départ de populations, d'activités et d'équipements vers les périphéries.

Ces évolutions fragilisent aujourd'hui l'offre d'équipements et de services, dont la densité et la diversité contribuent pourtant à la qualité de vie sur l'ensemble du territoire.



L'objectif central porté par le SCoT est de favoriser le retour d'habitants et d'emplois dans les centres afin de pérenniser leurs équipements et services, et maintenir ainsi des pôles de vie pour les habitants. Il s'accompagne d'un objectif de requalification de l'environnement urbain de tous les centres, visant à recréer le désir de s'y installer. Il s'agit ainsi d'y favoriser la mixité des usages et d'en développer les différents motifs de fréquentation.

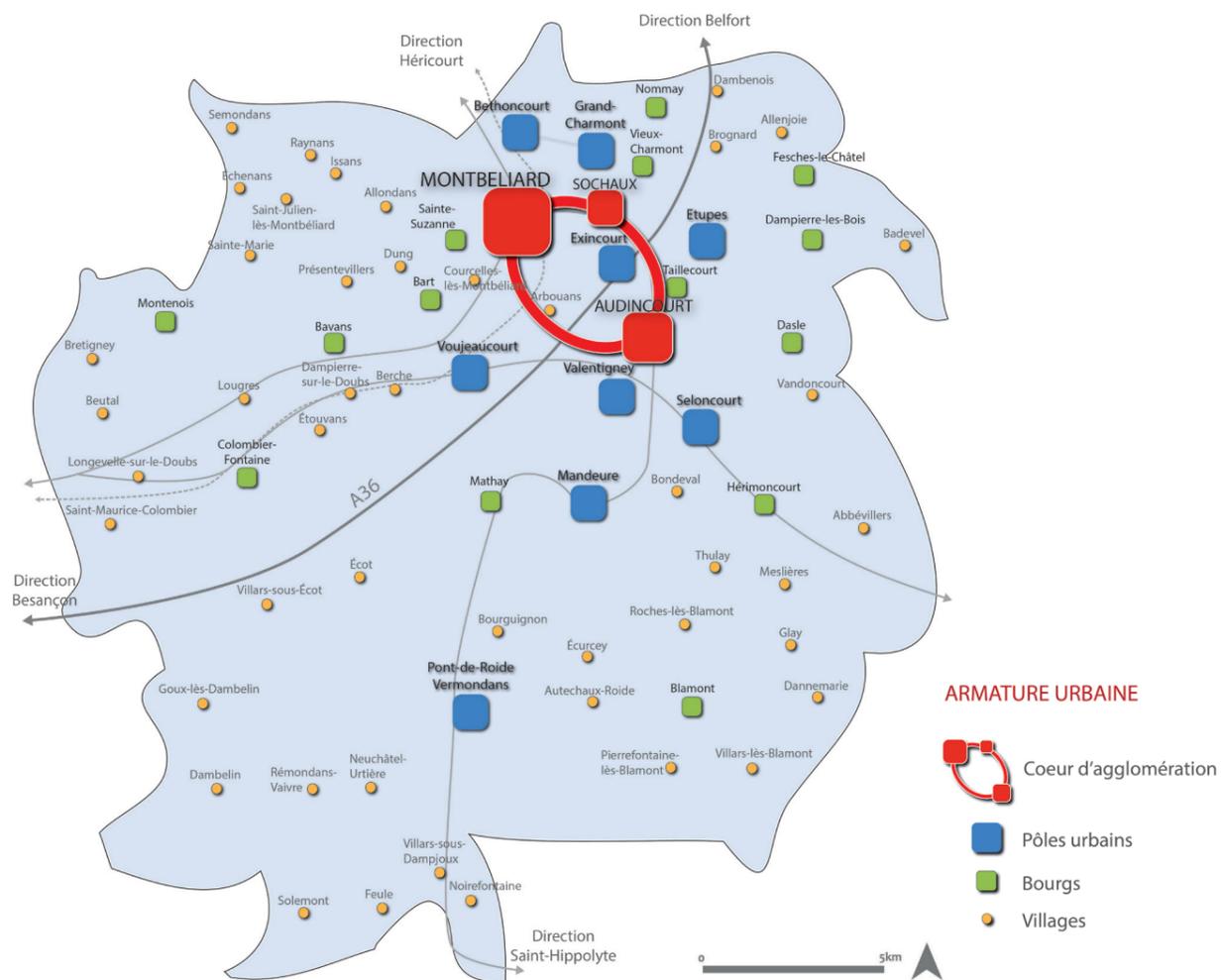
Parallèlement, afin de ne pas fragiliser davantage le fonctionnement des services, le SCoT propose que les capacités de développement de chaque commune soient proportionnées à son poids actuel dans l'agglomération. L'objectif est de consolider l'armature urbaine et de préserver les équilibres de fonctionnement actuels.



L'atteinte de ces objectifs nécessite d'agir résolument pour la transformation du cadre bâti et des espaces publics des centres, quelle que soit leur taille. La définition d'orientations d'aménagement et de programmation y est vivement encouragée afin de guider une action publique cohérente dans le temps. Le SCoT hiérarchise l'armature urbaine du territoire en quatre strates de communes en fonction du rôle que chacune d'entre elles doit pouvoir jouer dans l'agglomération. Cette armature détermine ainsi les priorités à rechercher pour dimensionner leur développement :

- Cœur d'agglomération : implanter les activités, services et équipements à fort rayonnement dans les centres de Montbéliard, Audincourt et Sochaux, ou sur les sites stratégiques des Gros Pierrons, des franges Nord de l'usine Stellantis et d'EDF qui permettent d'intensifier le lien entre ces trois communes ;

- Pôles urbains : renouveler l'habitat et les secteurs d'activités des villes assurant un rôle de relais majeur de l'offre d'équipements et de services à la population, le long des principaux axes convergeant vers le cœur d'agglomération ;
- Bourgs : y consolider l'offre de commerces et de services de proximité bénéficiant aux communes alentours ;
- Villages : permettre la stabilité de la population et garantir le fonctionnement des équipements, et y favoriser le développement des activités mobilisant les potentiels économiques des espaces naturels, agricoles et forestiers.



Pour en savoir plus

Diagnostic, pages 36 à 38, 117 à 135
 PADD, paragraphes 2.1, 2.2.1
 DOO, prescription 1 et 2, 40 et 41, 49

Diversifier et augmenter la qualité de l'offre en logements



Massivement constitué de maisons individuelles et d'appartements en grands immeubles collectifs, le parc de logements de l'agglomération est insuffisamment diversifié pour répondre aux besoins et attentes de plus en plus variés de la population.

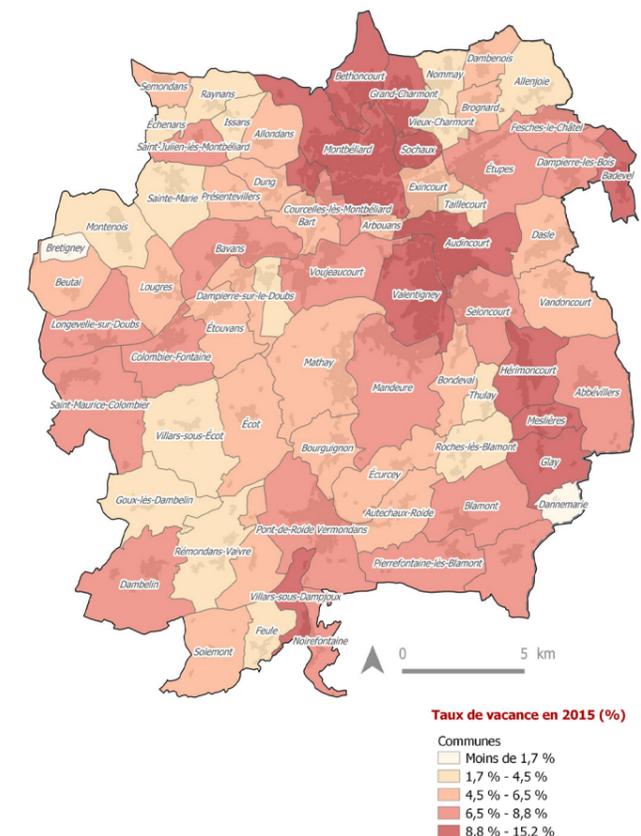
Par ailleurs, avec une faible pression démographique, le marché du logement est détendu et la construction neuve concurrence les logements plus anciens non rénovés ou qui n'offrent pas les mêmes standards de qualité.

Dans ce contexte, les logements vacants sont de plus en plus nombreux et déprécient l'image de nombreux centres où ils ont tendance à se concentrer.

L'objectif est que la politique de l'habitat soit axée en premier lieu sur une réponse qualitative aux enjeux du territoire. Celui-ci s'exprime par l'engagement d'un plan massif de modernisation de l'habitat, par lequel la construction neuve doit contribuer à diversifier l'offre actuelle de logements (en tailles, en statuts et en formes) et où l'accélération de l'amélioration du parc existant permettra de proposer de véritables alternatives qualitatives au neuf.

Dans cette perspective, l'objectif de production de logements neufs est ajusté à 400 logements par an, pour ne pas exacerber les problématiques de propagation de la vacance dans le parc de logements plus anciens.

Les 3/4 de cet objectif sont à orienter vers les réhabilitations lourdes, les restructurations urbaines et les reconstructions en compensation de démolitions.



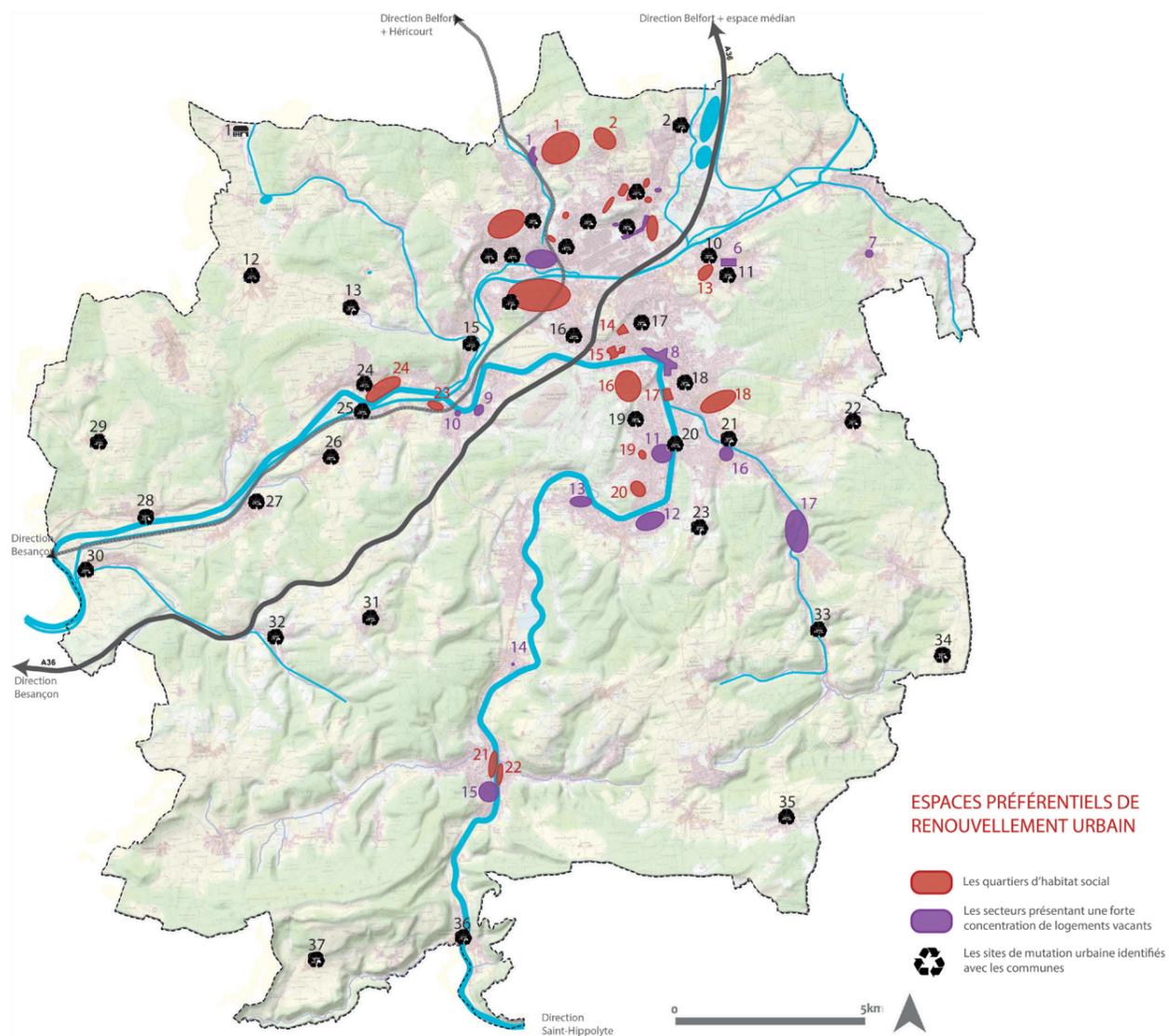
Dans cette optique, les objectifs de construction neuve doivent, à l'échelle de chaque commune, être adaptés à la stabilisation démographique et favoriser la remobilisation du parc vacant.

Les nouveaux programmes viseront à diversifier le parc de logements préexistant en tailles, statuts d'occupation et formes pour faciliter les parcours résidentiels. Leur localisation doit être privilégiée à proximité des équipements, services ou des lignes structurantes de transport collectif pour répondre aux besoins des petits ménages, des personnes âgées, des salariés en mobilité professionnelle, ...

Afin de crédibiliser le renouvellement et la densification, les opérations de logements doivent s'inscrire dans des espaces de vie de qualité en agissant sur le patrimoine, le paysage, les espaces publics proches. Une réflexion sur les conditions d'aménagement susceptibles d'encourager de tels programmes est nécessaire.

Ces priorités sont accompagnées d'une politique foncière visant notamment à :

- développer l'offre de terrains dans les secteurs prioritaires de renouvellement urbain ;
- favoriser la remise en état d'espaces dégradés avant d'y accueillir des opérations.



Pour en savoir plus
 Diagnostic, pages 65 à 96
 PADD, paragraphe 2.2
 D00, prescription 3 à 15

Mieux révéler la richesse des paysages et et des patrimoines



L'agglomération se caractérise par une mosaïque d'espaces naturels participant à la variété des cadres de vie.

Mais les choix de développement ont jusqu'alors insuffisamment pris en considération les paysages et le patrimoine comme des composantes essentielles de l'attractivité, alors qu'ils portent des valeurs multiples : patrimoniale, esthétique, culturelle, économique, touristique, récréative, écologique, etc. Ainsi, la présence de l'eau, le passé industriel et le patrimoine rural sont des marqueurs identitaires forts pour le territoire mais faiblement mis en valeur. Alors que des axes de transit européens (autoroutier, fluvial, cyclable, ferroviaire) assurent une forte visibilité au territoire jusque dans ses sites les plus centraux, il n'est pas reconnu comme une destination d'étape et profite peu de retombées liées à ce passage.

Enfin, le développement urbain de l'agglomération s'est organisé autour de la performance fonctionnelle de ses infrastructures. Il en résulte des espaces libres fortement dévolus au trafic et au stationnement automobile qui dégradent les paysages urbains et d'entrées de ville.

Dans une stratégie d'attractivité résidentielle et économique, le SCoT fixe l'objectif de faire du paysage et du patrimoine une ressource pour la qualité résidentielle, le développement économique et l'environnement.

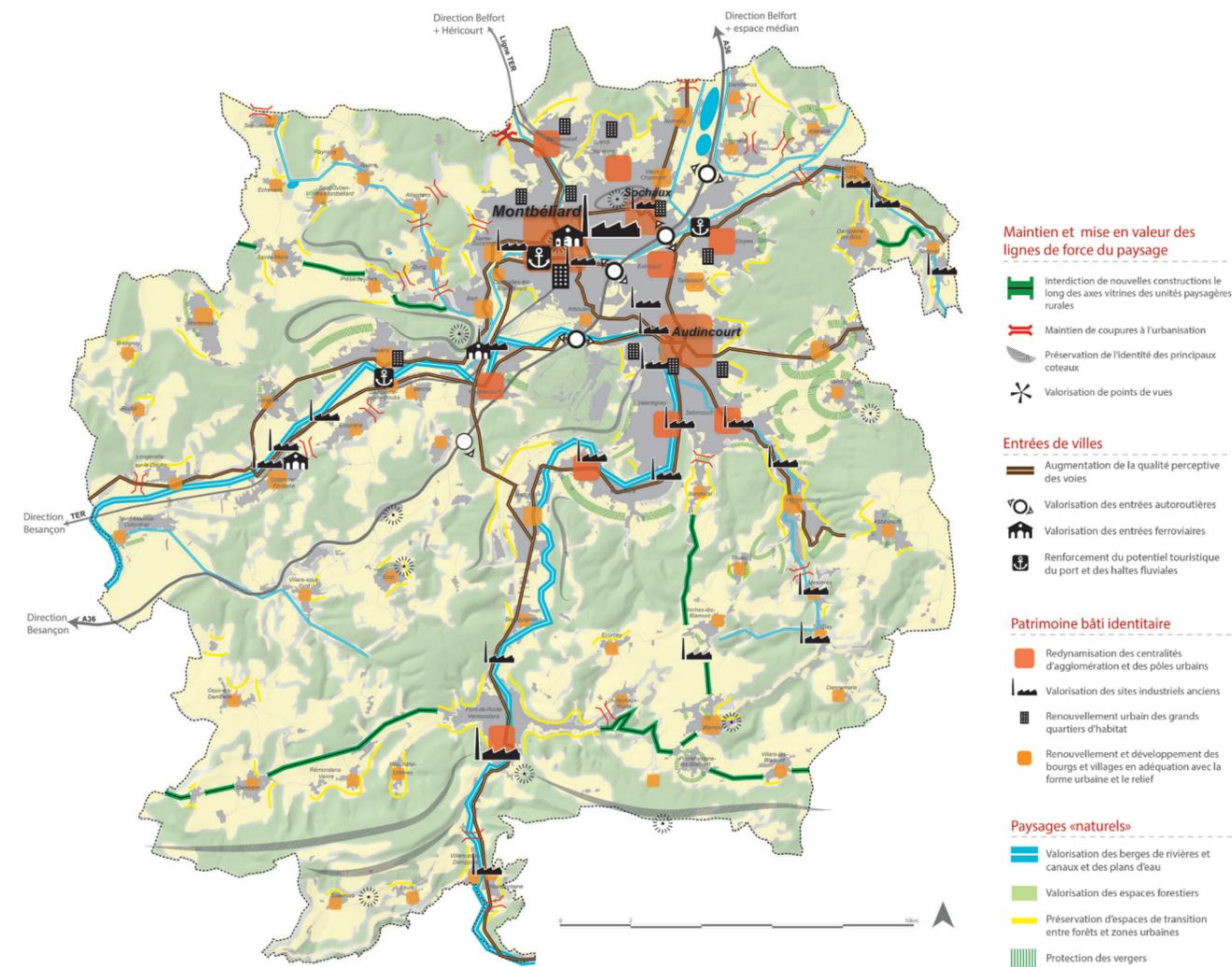
D'une part, les atouts paysagers et patrimoniaux des différentes composantes (urbaine, rurale, industrielle) du territoire doivent être davantage reconnus, promus et mis en valeur dans leur diversité. D'autre part, il s'agit d'améliorer la qualité globale des espaces publics, en les transformant progressivement pour qu'ils répondent davantage à la diversité des usages qui doivent pouvoir s'y exprimer. L'objectif est enfin d'améliorer l'image du territoire depuis ses principaux points de passage et d'entrée.



Les lignes de force du paysage naturel doivent ainsi être préservées et mises en valeur avec l'aménagement de belvédères, le respect de l'identité urbaine ou naturelle des coteaux, la protection d'espaces ouverts ou encore le maintien de coupures à l'urbanisation permettant de valoriser des vues lointaines. L'omniprésence de l'eau sur le territoire doit être davantage mise en exergue en la rendant plus visible depuis l'espace public et en facilitant l'accès et la découverte des berges et des cours d'eau.

Il convient parallèlement de redéfinir des valeurs d'usage contemporaines aux espaces et patrimoines aujourd'hui fragilisés, voire délaissés. Celles-ci sont nécessaires pour une préservation durable des

espaces ouverts interstitiels entre forêts et espaces urbanisés, des vergers, mais aussi pour la reconquête des patrimoines industriels ou la mise en valeur du patrimoine vernaculaire des villes et des villages. Enfin les entrées de villes et d'agglomération (routes et autoroute, gares, haltes fluviales) doivent être requalifiées en préservant les vues sur les paysages naturels (cours d'eau, coteaux), en développant les plantations, en partageant les espaces de circulation entre tous les modes de transport.



Pour en savoir plus

Etat Initial de l'Environnement, pages 50 à 106
 PADD, paragraphes 2.2.2, 3.1 et 3.2
 D00, prescription 62 à 76, 82, 86, 88 et 89

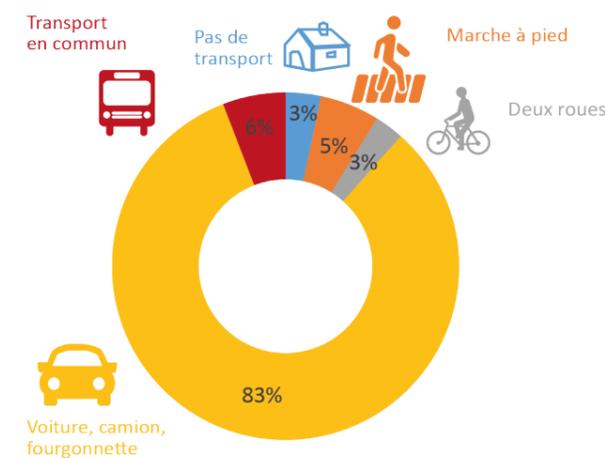
Renforcer l'accessibilité par l'interconnexion des réseaux et faciliter l'intermodalité



L'agglomération bénéficie d'une très bonne accessibilité tant externe, grâce à son positionnement au carrefour de liaisons européennes, qu'interne avec un réseau d'infrastructures dense et une offre développée de services de transport. Seules les parties sud du territoire, en raison d'un relief contraint, restent relativement enclavées.

Toutefois, compte tenu d'une organisation polycentrique, de l'urbanisation extensive et de la topographie, les déplacements en modes alternatifs à la voiture sont très peu concurrentiels. Ils le sont d'autant moins que les routes et les espaces publics restent fortement dévolus à la circulation et au stationnement automobiles. Ils créent ainsi des discontinuités dans les itinéraires cyclables et piétonniers.

Mode de déplacement des actifs en 2015



Source : INSEE, RP, 2015.

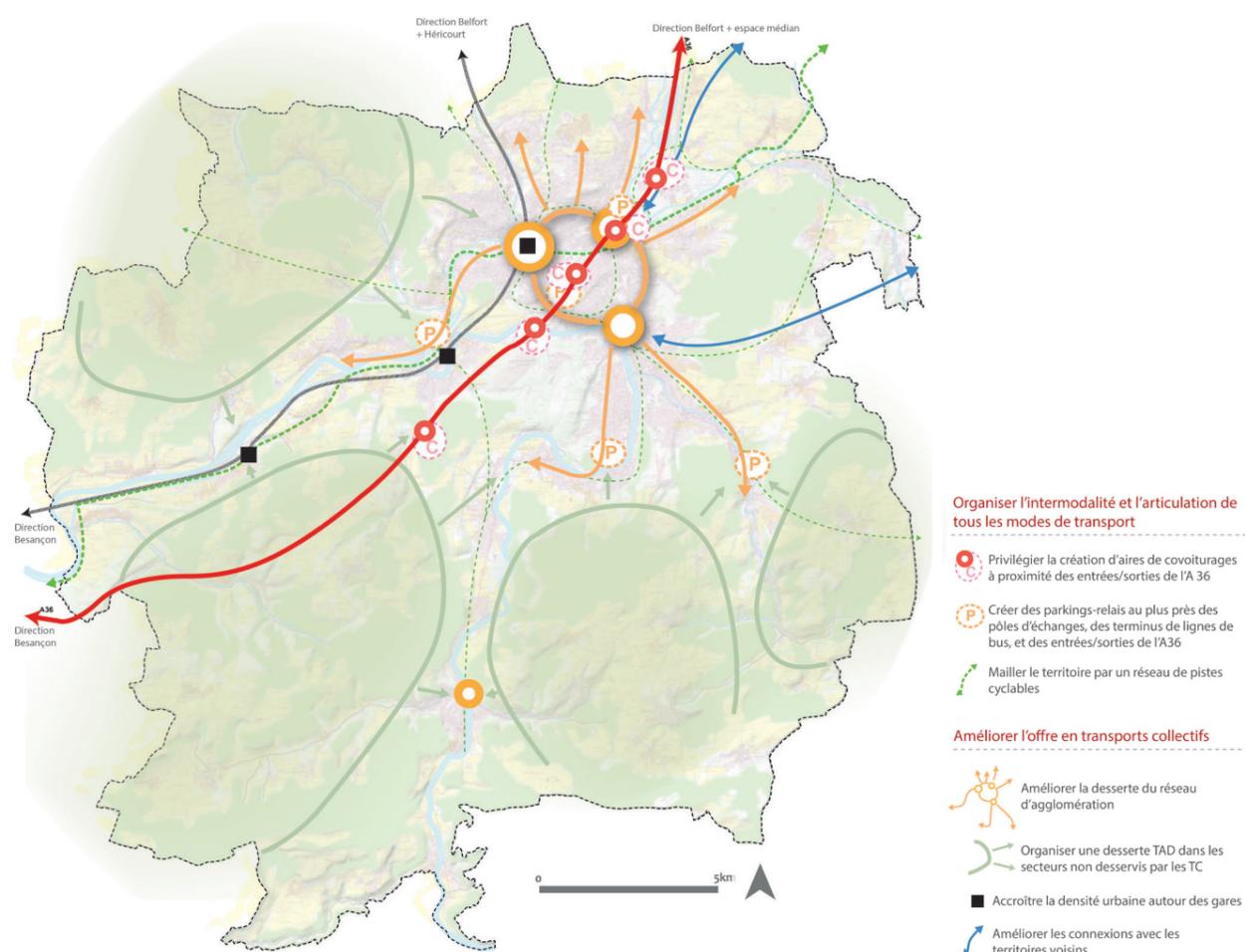
En appui à l'objectif global d'amélioration de l'accessibilité, l'ambition est de diversifier les modes de transport et de réduire la dépendance à la voiture. Les moyens à mettre en œuvre permettront d'apporter une réponse globale à de multiples enjeux liés :

- aux transitions écologique et énergétique, concernant notamment la décarbonation et la lutte contre l'étalement urbain,
- à l'inclusion sociale et aux évolutions socio-démographiques,
- à la santé et au bien-être de la population, en promouvant les modes actifs,
- à la sécurité routière,
- et à la qualité de l'environnement urbain, en luttant contre les pollutions et en retraitant les espaces publics.

Ces réponses passent particulièrement par l'organisation globale d'interconnexions entre les différents systèmes et modes de transport existants.

A cet effet, pour envisager le renforcement des niveaux de services des transports collectifs (train, bus), le SCoT promeut la mixité des fonctions urbaines et densités plus fortes autour des gares et des axes structurants du réseau Evolity. L'organisation des possibilités de rabattements tous modes vers ces axes structurants doit également faciliter leur accessibilité. Dans ce cadre, les villes du cœur d'agglomération doivent être confortées comme principaux pôles d'échanges multimodaux afin d'y diversifier l'offre de services de mobilité. Par ailleurs, les différents points d'interconnexion entre infrastructures doivent être aménagés et valorisés, voire créés, pour faciliter l'intermodalité et limiter l'impact des ruptures de charge : valoriser les pôles d'échanges, aménager des parcs relais aux entrées du cœur d'agglomération et aux intersections entre entrées d'agglomération et axes de transports collectifs structurants, créer des aires de covoiturage

aux abords des échangeurs autoroutiers, articuler les itinéraires cyclables et piétonniers aux arrêts de transport collectif, ... La conception des espaces publics doit désormais intégrer la nécessité du partage modal et du rééquilibrage des surfaces dévolues aux différents modes de déplacement. Ainsi, les nouvelles zones à urbaniser doivent aménager des connexions piétonne et cyclable aux espaces de centralité et aux stations de transport collectif. De même, cet objectif doit être recherché dans la requalification des espaces publics tout particulièrement pour accompagner le renouvellement urbain. Enfin pour limiter les effets d'éloignement de certains villages, l'enjeu de déploiement du très haut débit sur l'ensemble du territoire est important pour compléter l'accessibilité physiques par un accès à des services dématérialisés.



Pour en savoir plus

Dignostic, pages 137 à 156
 PADD, paragraphes 1.4 et 2.4
 D00, prescriptions 52 à 63, 89

Le défi de la performance environnementale

La crise sanitaire débutée en mars 2020 a révélé l'importance de la qualité environnementale d'un territoire pour ses habitants. L'accès aux espaces naturels, la beauté et la diversité des paysages, la qualité de l'air ou encore la sobriété énergétique sont autant de critères de plus en plus prépondérants dans la pensée collective et les choix d'installation des ménages et des entreprises dans un territoire.





L'agglomération de Montbéliard est une terre d'industrie qui s'est illustrée par sa capacité d'organisation d'un appareil productif efficace et fonctionnel qui s'est élevé au premier rang mondial. Son développement s'est diffusé à partir des usines et des noyaux villageois le long des nombreuses vallées. Il a généré une configuration multipolaire, étalée et peu dense, connectée à des infrastructures très fonctionnelles le rendant dépendant d'une mobilité motorisée. Les qualités initiales du site ont peu été prises en compte et les moyens techniques ont peu à peu permis de s'en affranchir : détournement de rivières, assèchement de zones humides, franchissements des reliefs...

Le paysage du territoire porte aujourd'hui de nombreux stigmates de ce mode de développement devenu incompatible avec les défis actuels du climat, de l'énergie et de l'écologie. Pour autant, les espaces naturels, agricoles et forestiers sont omniprésents. Ils pénètrent jusqu'au cœur des communes les plus urbaines grâce aux berges des cours d'eau et aux lignes du relief. Ils offrent aussi un potentiel encore peu exploité de production d'énergies renouvelables. Le défi environnemental du territoire

repose ainsi sur sa capacité à exploiter durablement ses ressources naturelles en les considérant comme un gisement pour :

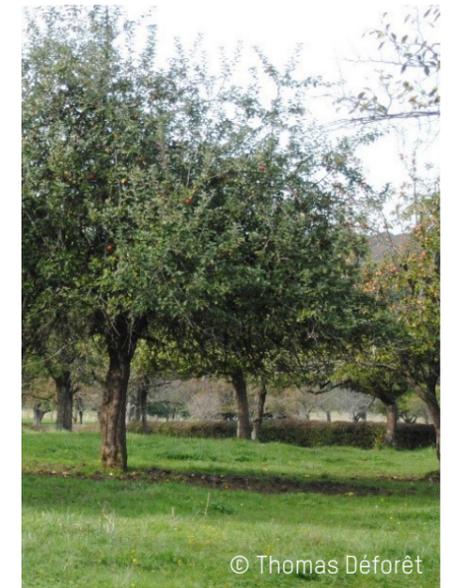
- Offrir aux habitants l'accès à une nature préservée et conserver des écosystèmes naturels riches de biodiversité ;
- Développer des énergies renouvelables moins émettrices de pollutions et nuisances ;
- Conserver une agriculture performante et développer des filières agro-environnementales locales (bois, circuits courts, production énergétique...).

Cette stratégie vise dans le même temps à limiter les pressions sur les milieux en s'inscrivant dans une logique :

- de gestion économe des ressources (alimentation en eau, consommation énergétique, utilisation du foncier) ;
- de maîtrise des pollutions et rejets générés par les activités humaines ;
- et de prévention des risques.

Cette approche globale doit ainsi permettre d'atténuer l'ampleur du réchauffement climatique et de réduire la vulnérabilité du territoire contre les effets de ce changement.

Lutter contre l'érosion de la biodiversité en consolidant la trame verte et bleue



Afin d'enrayer la perte massive de biodiversité (urbanisation, modernisation de l'agriculture, usages touristiques...), l'enjeu de la trame verte et bleue est de définir un réseau de continuités écologiques favorable à la circulation et aux interactions entre espèces animales et végétales.

L'omniprésence de l'eau et de massifs forestiers, l'occupation du territoire à 30 % par des surfaces agricoles, composent une mosaïque d'espaces naturels riches et diversifiés sur le territoire. Les milieux les plus remarquables sont d'ailleurs protégés par des dispositifs réglementaires. Pourtant, l'urbanisation et la convergence d'infrastructures créent des coupures qui isolent ces espaces et constituent un frein à la circulation de la faune et de la flore. Cette trame d'espaces naturels est ainsi très sensible du point de vue environnemental.

L'objectif porté par le SCoT est donc de protéger les milieux naturels les plus sensibles, de reconnaître le rôle des espaces de nature ordinaire dans la préservation de la biodiversité et de favoriser la reconstitution de corridors écologiques.

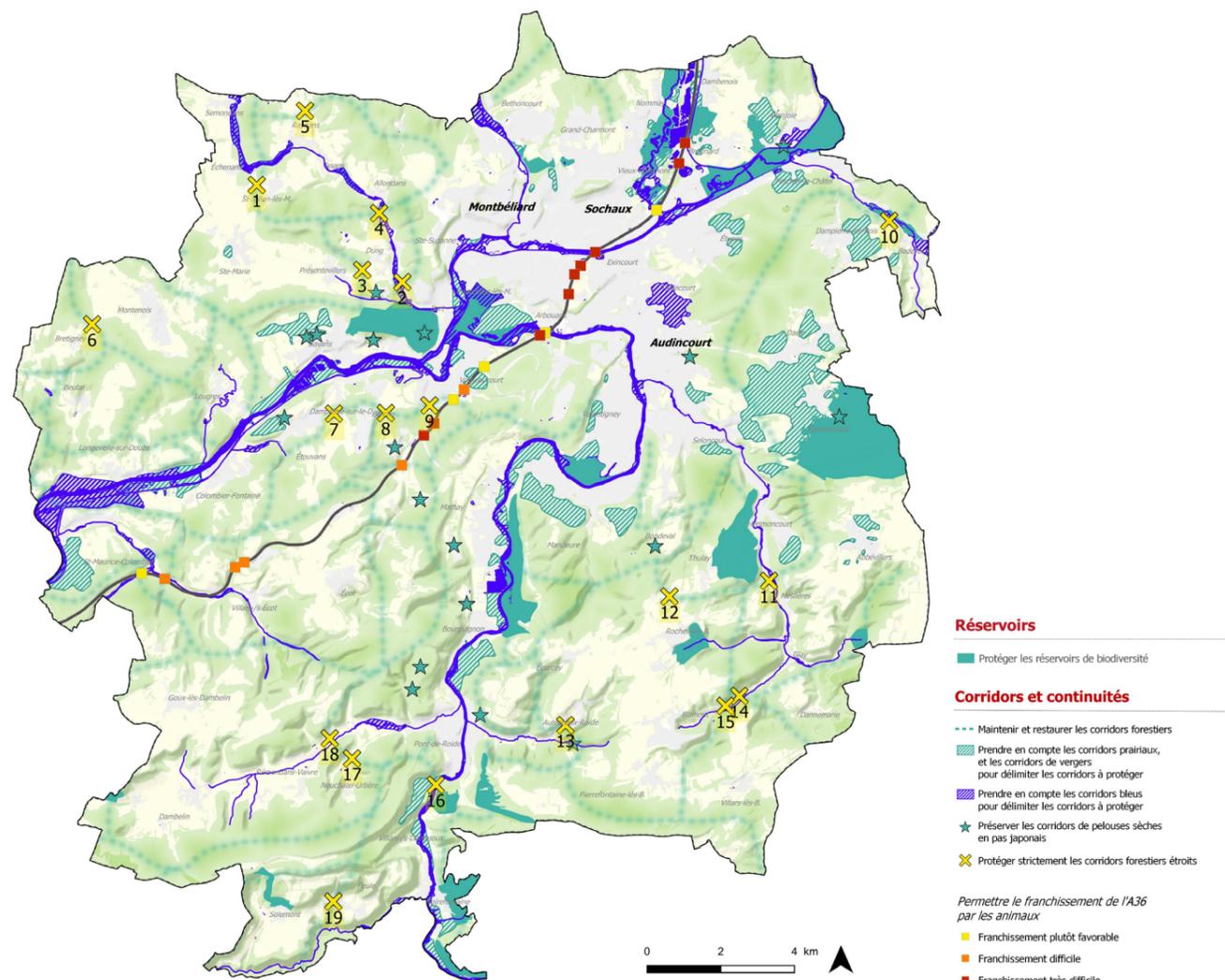
Cette trame doit être considérée comme essentielle dans la conception des politiques d'aménagement et de développement et orienter les choix d'urbanisation à venir.



A cet effet, le SCoT vise à protéger strictement l'ensemble des réservoirs de biodiversité reconnus sur le territoire. Il s'accompagne de la nécessité de définir précisément à l'échelle de chaque commune les corridors écologiques permettant d'assurer les communications plus fines entre tous les éléments constitutifs de la trame verte et bleue : forêts, prairies, vergers, milieux aquatiques et zones humides.

Pour y parvenir, certains corridors forestiers particulièrement étroits et sensibles sont spécifiquement ciblés pour faire l'objet d'une protection stricte. Certaines coupures d'urbanisation

entre les communes sont également identifiées pour rester inconstructibles. Plus globalement, les possibilités d'aménagement de franchissements de grandes infrastructures (telles que l'autoroute ou le canal par exemple) doivent également être préservées. Dans cette perspective, un guide destiné à accompagner la réflexion des acteurs locaux pour faciliter la mise en œuvre de la trame verte et bleue est annexé au document de SCoT.



Pour en savoir plus

Diagnostic, pages 13 à 15
 Etat initial de l'environnement, pages 16 à 49
 PADD, paragraphes 1.2 et 3.3.1
 D00, prescriptions 16 à 22, 82

Réduire les vulnérabilités



Le territoire est impacté par une diversité de risques, qu'ils soient naturels ou technologiques. Ceux-ci constituent une dimension incontournable à considérer pour orienter le développement afin de limiter l'exposition des populations et des biens. Les activités humaines génèrent par ailleurs un ensemble de pressions sur les milieux, dont la dégradation expose les populations à des risques sanitaires et à des nuisances diverses. Ces phénomènes d'exposition aux risques et nuisances sont aggravés par le changement climatique. Les enjeux de gestion des eaux superficielles et souterraines sont particulièrement déterminants. En effet, territoire de vallées, une grande partie de l'urbanisation de l'agglomération se situe dans le lit majeur des cours d'eau. Des épisodes réguliers d'inondations touchent ainsi une partie importante du territoire. Concernant le risque sanitaire, le plus visible concerne l'alimentation en eau potable qui dépend à 80 % du captage de Mathay. En période de sécheresse, ce captage ne suffit pas à l'alimentation en eau potable, conduisant à restreindre les droits d'utilisation de l'eau de plus en plus fréquemment.

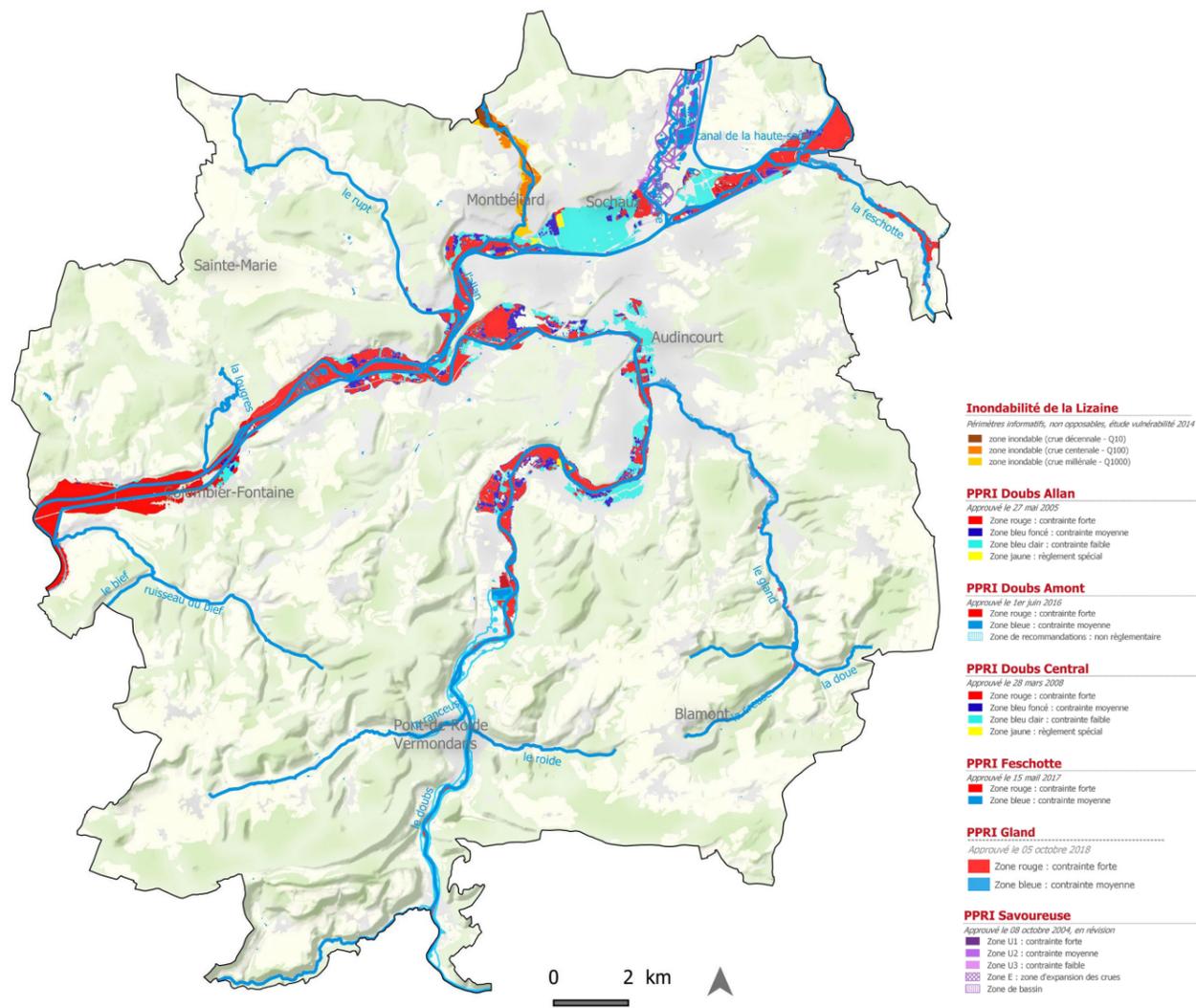
Celui-ci doit se placer dans la perspective d'anticiper le changement climatique en réduisant les facteurs qui concourent au changement (réduction des gaz à effet de serre notamment) et en adaptant le mode de développement local aux conséquences de ce changement.



En termes de sécurité, il s'agit d'intégrer les risques naturels ou technologiques dans les projets en respectant les prescriptions qui leur sont associées d'une part, et en promouvant un mode d'aménagement plus résilient qui permette de vivre avec l'existence d'un risque d'autre part. De la même manière, en termes de santé publique, au-delà de la protection des milieux, les réglementations visant à réduire l'exposition de la population aux nuisances et pollutions doivent guider les choix d'aménagement. Plusieurs dispositions sont ainsi spécifiquement ciblées, afin de :

- Ne pas ouvrir de nouveaux secteurs à l'urbanisation situés en zone inondable, même si l'aléa est faible ;

- Limiter le risque de ruissellement au travers de la limitation de l'urbanisation sur les reliefs, ou de la préservation des cours d'eau, de leur ripisylve ainsi que des zones humides ;
- Gérer les eaux pluviales dans le cadre de chaque opération d'aménagement ;
- Maîtriser l'étalement urbain et développer les modes alternatifs à la voiture individuelle (train, bus, covoiturage, vélo, etc) ;
- Réduire les émissions polluantes, y compris le bruit.



Pour en savoir plus

Etat Initial de l'Environnement, pages 111 à 160, 175 à 227
 PADD, paragraphe 2.3
 D00, prescriptions 26 à 33, 52 à 60

Engager le territoire dans sa transition énergétique

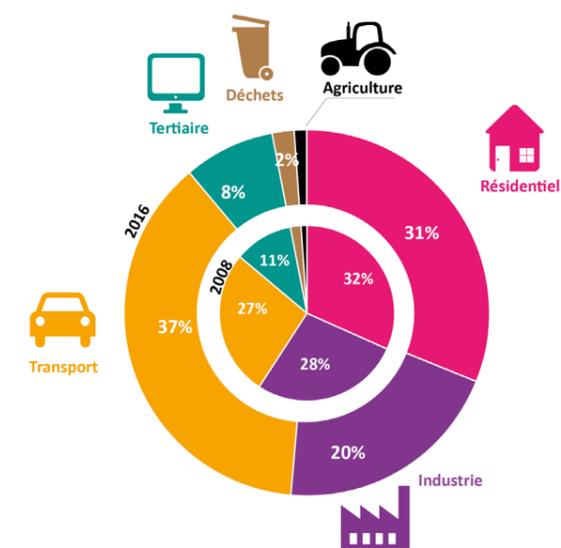


L'Agglomération de Montbéliard est très dépendante des énergies fossiles et donc sensible aux fluctuations du marché mondial. Seulement 5% des besoins sont couverts par des énergies renouvelables locales, principalement issues de la récupération de chaleur de l'incinérateur de déchets et dont la pérennité n'est pas garantie.

L'organisation dispersée du territoire augmente par ailleurs les besoins énergétiques en raison de la multiplication des obligations de déplacement alors même que les alternatives à la voiture restent peu compétitives. Ainsi, de plus en plus de ménages connaissent une précarisation liée à leurs dépenses énergétiques.

Cette organisation augmente par ailleurs les impacts environnementaux des activités humaines par les émissions de gaz à effet de serre, avec des conséquences en termes de santé des habitants.

Emissions de Gaz à Effet de Serre par secteur d'activité 2008 et 2016



Dans ce contexte de dépendance aux ressources énergétiques et d'augmentation des coûts des énergies fossiles, le modèle de développement du SCoT participe d'une volonté de transition énergétique basée sur des objectifs de :

- Réduction des consommations énergétiques ;
- Développement de la production d'énergie renouvelable pour tendre vers davantage d'autonomie énergétique ;
- D'amélioration de la qualité de l'air par la diminution des rejets atmosphériques polluants.

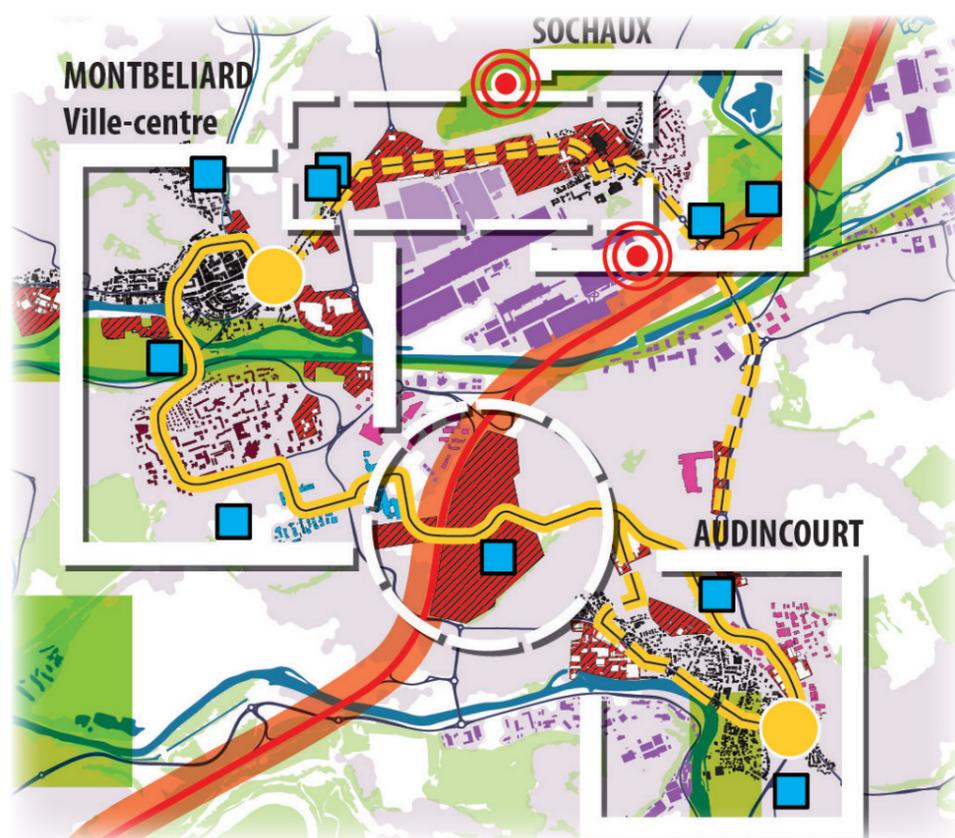
Les orientations du SCoT recherchent à limiter les besoins en énergie à la source, par un modèle de développement plus sobre en termes de consommation d'énergie :

- Un développement proportionné à la hiérarchie des communes pour limiter les déplacements, diminuer les émissions de gaz à effet de serre, réduire les consommations énergétiques ;
- L'amélioration de la performance des transports collectifs dont l'armature repose sur les 3 gares TER et le réseau de bus Evolity. La densification des espaces desservis par ces infrastructures est encouragée pour optimiser leur utilisation ;
- La poursuite des aménagements favorables aux déplacements à pied et à vélo en recherchant un maillage continu entre les pôles générateurs de déplacements ;
- Un renouvellement urbain et une densification avec le développement de formes urbaines plus compactes et permettant de réduire les déperditions d'énergie.

A ce modèle de développement, s'ajoutent des orientations destinées à favoriser la production d'énergie renouvelable :

- Réalisation d'études comparatives des sources d'énergie dans les nouveaux projets de construction ou de renouvellement ;
- Etudes d'opportunité pour le développement de nouvelles installations de production d'énergies renouvelables.

Economiser et mieux utiliser le foncier destiné à l'urbanisation



Pour en savoir plus

Etat Initial de l'Environnement, pages 161 à 177
 PADD, paragraphes 1.2.2, 2.1.5 et 3.3.3
 D00, prescriptions 23 à 26, 36, 90

Ces dernières décennies, le Pays de Montbéliard s'est développé de manière très extensive et ses fonctions se sont dilatées sur le territoire. Les vallées ont été urbanisées sans discontinuité et les plateaux agricoles ont accueilli grands ensembles, zones d'activités économiques et lotissements villageois. Ce mode de développement a eu de nombreuses conséquences :

- Diminution des terres cultivables ;
- Appauvrissement de la biodiversité ;
- Augmentation des déplacements motorisés et de la consommation d'énergie ;
- Altération des paysages ;
- Augmentation des coûts publics de gestion des infrastructures et réseaux.

Pour autant, la population n'a cessé de diminuer, le nombre d'emplois a stagné et une dépréciation du cadre de vie touche aujourd'hui l'ensemble du territoire. Les centres des communes et les quartiers les plus anciens sont pour la plupart marqués par une vacance importante. Les sites du premier âge industriel sont délaissés par les entreprises et s'enrichissent.

Le SCoT propose un modèle de développement plus vertueux du territoire, dans lequel les ressources naturelles et agricoles sont davantage considérées pour leurs valeurs économiques et environnementales que pour leur capacité à être urbanisées. Ce modèle vise à réduire

de 2/3 leur urbanisation sur les 20 prochaines années. Cela passe par des objectifs :

- D'utilisation accrue des terrains disponibles dans les espaces déjà urbanisés ;
- De modernisation et réhabilitation des logements et espaces d'activités anciens ;
- De construction d'opérations plus vertueuses sur le plan environnemental.

Plafond à ne pas dépasser 2018 - 2040

Consommation d'ENAF à destination :		TOTAL SCOT
du développement urbain	120 ha	310 ha
d'accueil d'activités économiques en ZAE	163 ha	
d'intérêt stratégique ("Gros Pierrons")	15 ha	
d'équipement spécifique ("Moto-cross")	12 ha	

La portée des orientations du SCoT doit permettre de préparer le territoire à un objectif national / régional de Zéro Artificialisation Nette d'ici 2050. Ses orientations visent ainsi à consommer moins mais aussi à consommer mieux.

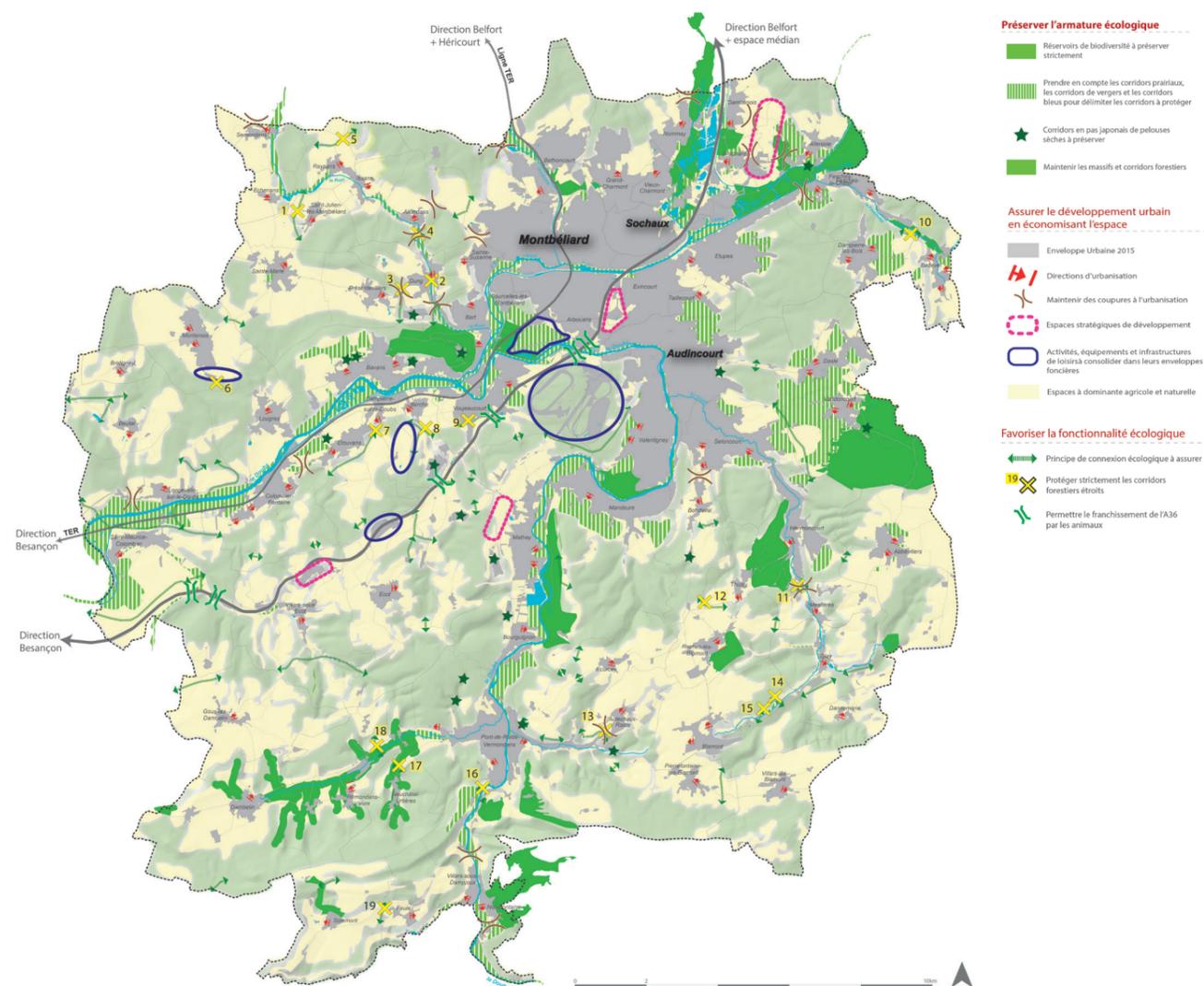
La consommation d'espaces agricoles et naturels est fixée à 14 hectares par an maximum (6 pour l'habitat et 8 pour le développement économique). Les opérations réalisées sur ces espaces devront être optimisées en respectant des densités minimales variant de 13 à 30 logements par hectare selon le type de commune.

Pour limiter ce type d'opérations, l'urbanisation est à réaliser à 70 % dans les zones déjà bâties, sur des terrains libres, par démolitions / reconstruction ou par rénovation de l'existant.

Les espaces bien desservis par les transports collectifs ou situés proche de toutes commodités seront densifiés davantage afin d'optimiser leur situation.

Les espaces dégradés et les friches feront l'objet d'études de faisabilité technique et financière pour engager une démarche de régénération sur le long terme.

Enfin, des coupures d'urbanisation sont cartographiées le long des routes départementales reliant les villages. Elles s'inscrivent dans une logique de préservation des continuités écologiques et paysagères.



Pour en savoir plus

Diagnostic de territoire, pages 36 à 64
 PADD, paragraphes 1.2.1, 2.1.4, 2.2.2, 2.2.3, 3.1
 D00, prescriptions 10 à 15, 35, 46, 51, 66 et 67, 70, 77 à 86

Documents à télécharger

[SCoT, sommaire général](#)

[Livre 1, rapport de présentation, partie 1, diagnostic du territoire](#)

[Livre 1, rapport de présentation, partie 2, état initial de l'environnement](#)

[Livre 1, rapport de présentation, partie 3, justifications](#)

[Livre 2, projet d'aménagement et développement durables PADD](#)

[Livre 3, document d'orientation et d'objectifs D00](#)

[Annexe D00, carte trame verte et bleue](#)

[Annexe D00, carte prévention des risques](#)

[Annexe D00, carte risque inondation](#)

[Annexe D00, carte qualité des paysages](#)

[Annexe D00, carte gestion des équilibres entre espaces naturels et espaces de développement](#)

Président de l'agence : **Philippe Gautier**

Directeur de publication : **Philippe Bozon**

Réalisation : **Charles Bergounioux, Philippe Bozon, Raphaëlle Dembowiak, Nathaly Demuth, Jérôme Faurite, Eglantine Hue, Cathy Kuhn, Hélène Metivet, Sophie Mollard, José Pereira, Romain Prioux, Elisabeth Schmitt, Magali Stanojevic**

Crédits photos, hors mention : **ADU**

Cartographie : **ADU** | Infographie : **Magali Stanojevic**

Code ISSN : 1766-60-58 Etudes de l'ADU

Agence de Développement et
d'Urbanisme du Pays de Montbéliard
8, avenue des Alliés - BP98407
25 208 Montbéliard Cedex
www.adu-montbeliard.fr

